Sommaire des annexes

ANNEXE I : modèle de livret scolaire

<u>ANNEXE II :</u> déroulement et évaluation de l'épreuve E12 « expression et communication en langue anglaise », parties écrite et orale

ANNEXE III : déroulement et évaluation de l'épreuve E22 « algorithmique appliquée »

<u>ANNEXE IV</u> : déroulement et évaluation de l'épreuve E4 « conception et maintenance de solutions informatiques »

ANNEXE V : déroulement et évaluation de l'épreuve E6 « parcours de professionnalisation »

ANNEXE VI: modèle d'attestation de stage

<u>ANNEXE VII-1</u> : modèle d'attestation de respect du cahier des charges pour l'épreuve E4 (parcours SISR)

<u>ANNEXE VII-2</u> : modèle d'attestation de respect du cahier des charges pour l'épreuve E4 (parcours SLAM)

ANNEXE I : modèle de livret scolaire

Règles de présentation du livret scolaire

Seul le livret scolaire fourni dans cette circulaire peut être utilisé, les pages recto et verso sont présentées pages suivantes. Pour respecter l'anonymat, la fiabilité et la bonne interprétation des indications qu'il contient, il est indispensable de veiller aux points suivants :

- 1. Chaque sous-unité d'enseignement représentée par une ligne sur le livret fera l'objet d'une note pour chaque semestre des deux années et d'une appréciation portée par le professeur représentant l'équipe pédagogique, formulée à l'attention du jury. Les modules de Projets Personnalisés Encadrés donnent lieu uniquement à une appréciation.
- 2. Toutes les rubriques doivent être complétées, y compris les informations statistiques.
- 3. Le graphique ne doit prendre en compte que les résultats de la deuxième année et la moyenne de la classe y est obligatoirement ramenée à 10.

BTS			SPÉCIALIT SERVICES INFORMATIQUES A		NOM (en lettres capitales) :						ÉTABLISSEMENT (cachet)		
Année de l'examen - 2015 -			PARCOURS (à c Solutions d'infrastructur Solutions logicielles et a	cocher) : re, systèmes et réseaux	Prénom : Date de naissance :									
CLASS		moyenne		ES ENSEIGNÉES		CLASSE DE ² APPRÉCIA 1er sem. 2e sem. moyenne			PRÉCIATIO	NS DES PI	ROFESSEURS			
Ter Sein.	ZC SCIII.	moyemic	CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRES	SSION		Ter Semi	Ze Seili.	illoyell	ine					
			EXPRESSION ET COMMUNICATIO	ON EN LANGUE ANGLAISE										
			MATHÉMATIQUES											
			ALGORITHMIQUE APPLIQUÉE											
			ANALYSE ECONOMIQUE, MANAG	GÉRIALE ET JURIDQIUE DES	SERVICES									
		ı		M	éthodes et t	echniques	informa	tiques						
			ENSEIGNEMENT COMMUN ^{3 4}											
			ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALISA	TION ^{3 4}										
			PROJETS PERSONNALISÉS ENCA	ADRÉS ⁴										
					Enseigr	ements fa	cultatifs							
			LANGUE VIVANTE II											
	MATHÉMATIQUES APPROFONDIES													
				Т									7	
AVIS DU CONSEIL DE ÉVEI		SEIL DE ÉVEN	CLASSE ET OBSERVATIONS TUELLES 5	COTATIO	ON DE LA CI	ASSE				SULTATS DE S 3 DERNIÈR			Date et signatur et remarques	
					ence des a				Années	Présentés	Reçus	%		
				Effectif total de la classe		FAV	DFP				-			
								$\exists \models$						

⁽⁴⁾ Les appréciations sont formulées par l'équipe pédagogique

⁽¹⁾ Année antérieure à celle de l'examen (2) Année de l'examen (5) "très favorable" OU "favorable" OU "doit faire ses preuves à l'examen"

⁽³⁾ Moyenne des différents modules de la période (6) Exprimée en pourcentage de l'effectif total de la classe (sans décimales)

DISCIPLINES ENSEIGNÉES	CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	EXPRESSION ET COMMUNICATION EN LANGUE ANGLAISE	MATHÉMATIONES		ALGORITHMIQUE APPLIQUÉE 14	ANALYSE ÉCONOMIQUE, MANAGÉRIALE ET JURIDIQUE DES SERVICES INFORMATIQUES	METHODES ET TECHNIQUES INFORMATIQUES 60 ENSEIGNEMENT COMMUN	METHODES ET TECHNIQUES INFORMATIQUES ENSEIGNEMENT DE	SPECIALISATION
20 ————————————————————————————————————									
Profil du candidat en rouge Exemple : si moyenne de la classe = 11,5 et moyenne de l'élève = 13,9, la moyenne à faire apparaître sur la courbe est 13,9/11,5*10 soit 12,09, arrondie à 12.						est calculée en	Visa présidence de j	ury	

ANNEXE II : déroulement et évaluation de l'épreuve E12 « expression et communication en langue anglaise », parties écrite et orale

1. ÉCRIT : coefficient 1, durée 2 heures

Rappel du référentiel (page 107) : "L'épreuve comporte deux types d'activités langagières ancrées dans le contexte professionnel de la production et de la fourniture de services informatiques :

- la rédaction, en français, d'un compte rendu à caractère technique faisant apparaître les idées essentielles d'un texte ou d'un dossier en langue anglaise n'excédant pas 50 lignes :
- la rédaction, en anglais, d'écrits professionnels (courriels, demande d'assistance auprès d'un service tiers, rapport d'incident, etc.) à partir d'éléments de contexte professionnel et de consignes rédigées en anglais ou en français.

L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé pendant l'épreuve" Chacune de ces deux parties sera notée sur 10.

1.1. Compte-rendu

La longueur du compte rendu représentera environ un tiers de celle du texte ou dossier proposé. Le nombre de mots attendu sera indiqué dans la consigne. Si le candidat ne respecte pas le nombre de mots indiqué dans la consigne, il ne sera pas tenu compte lors de l'évaluation de tout ce qui sera écrit au-delà du nombre de mots indiqué + 10%.

Le compte rendu devra être **rédigé en français**. Il devra comprendre une brève introduction qui indiquera la source et le thème du document (ou des documents, dans le cas d'un dossier). Les idées essentielles devront être restituées avec cohérence, sans nécessairement respecter l'ordre linéaire du texte ou dossier.

Il est attendu des candidats qu'ils rédigent un compte rendu qui reprenne les idées principales du/des documents proposés en s'éloignant de la reprise littérale. Par conséquent, les traductions mot pour mot de passages du texte ou dossier seront pénalisées lors de l'évaluation. La qualité de l'expression en français sera prise en compte dans la notation. Certains termes techniques couramment usités en français comme *email*, *spam* ou *phishing*, seront acceptés mais les copies des candidats qui auront fait des efforts pour bannir le français seront valorisées.

Une brève conclusion qui dégage l'intérêt du texte ou du dossier dans une perspective professionnelle sera valorisée (bonus d'un point).

Un barème et un corrigé seront fournis aux correcteurs.

1.2. Rédaction d'écrits professionnels

Le sujet prendra la forme d'une ou deux tâches professionnelles : réponse à un courriel, contribution à un blog, rapport d'incident, etc. En fonction du contexte dans lequel les tâches demandées se situent, les consignes pourront être libellées soit en français soit en anglais. Les productions écrites des candidats seront obligatoirement **rédigées en anglais**.

Lors de l'évaluation seront pris en compte l'adéquation de la réponse à la situation, le respect du format demandé et la qualité de l'expression en anglais.

Dans le cas d'un écrit nécessitant une signature, le candidat utilisera un pseudonyme afin que le principe d'anonymat des copies soit respecté.

La production écrite attendue comprendra environ 200 mots.

2. ORAL : coefficient 1, durée 20 minutes, précédées de 20 minutes de préparation

Le référentiel prévoit une épreuve en deux phases :

- phase 1 : l'exploitation d'un document sonore ou audiovisuel dont le candidat doit effectuer le **compte- rendu à l'oral en français** (5 minutes environ) ;
- phase 2 : l'exploitation d'une mise en situation en anglais à l'oral (5 minutes maximum) suivie d'un échange écrit en anglais, de préférence à l'aide d'une solution numérique, avec la commission d'interrogation (10 minutes environ).

Une grille d'aide à l'évaluation est fournie en annexe IV-1.

2.1. Dossier mis à disposition

Le dossier fourni aux candidats rappellera les étapes de l'épreuve. Il devra comporter le ou les titres du ou des documents sonores ou audiovisuels (phase 1), puis préciser en anglais la mise en situation. Le titre fourni du support de compréhension orale ne sera pas nécessairement le titre original indiqué sur le document source ; il devra aider le candidat sans dévoiler le sens du document.

Les mises en situation peuvent concerner l'échange d'informations relatives à de nouvelles offres technologiques, de nouveaux usages, des constats de panne ou d'incidents, des contributions au développement de logiciels libres, une demande d'assistance, etc.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que le ou les documents et la mise en situation abordent des champs thématiques proches. Le candidat doit cependant être capable de réaliser la phase 2 de l'épreuve même s'il n'a pas saisi le sens de l'enregistrement ou de la séquence vidéo.

Il appartient à chaque académie de prévoir une procédure de constitution d'une banque de fichiers sonores et audiovisuels authentiques pour cette épreuve et de duplication de ces documents. La durée cumulée du ou des documents sonore(s) ou audiovisuel(s) n'excédera pas 2 minutes 30 secondes, y compris les passages sans parole. Elle ne fera pas moins de 1 minute 30. Conformément au référentiel, « Les documents audio et vidéo associés au dossier sont en rapport étroit avec le champ professionnel des services informatiques aux organisations, sans, toutefois, présenter une technicité excessive». Ce sont des documents authentiques. Ils « ne sont ni des écrits oralisés ni des enregistrements issus de manuels ou d'articles de presse conçus pour être lus ».

2.2. Phase de préparation

Durant la phase de préparation, le matériel fourni doit permettre aux candidats d'écouter ou visualiser librement le ou les documents. La seule ressource autorisée est un dictionnaire unilingue. Dans le cas où la préparation se déroule dans une salle informatique, il convient de veiller à ce que le candidat ne puisse pas avoir accès à des ressources locales ou sur internet autres qu'un dictionnaire unilingue. Il convient donc de prévoir la surveillance de la salle de préparation.

2.3. Déroulement de la phase 1

Seule la compréhension de l'oral est évaluée lors de la phase 1. Le candidat effectuera sa restitution en français. Il devra rendre compte du contenu informatif du document, mais aussi de détails significatifs, sans exhaustivité. La perception du point de vue des locuteurs et de l'implicite sera valorisée.

L'examinateur s'interdira d'intervenir pendant la présentation orale en français réalisée par le candidat. Il ne sera pas posé de questions sur le document sonore ou audiovisuel au terme de la prise de parole en continu en français.

2.4. Déroulement de la phase 2

2.4.1. Première partie

Au cours de la phase 2 de l'épreuve, cinq minutes au plus sont consacrées à un échange oral en anglais qui, comme le précise le référentiel, « a pour objet de vérifier la compréhension, par le candidat, du contexte et de la finalité de la situation ». Cette situation est exploitée lors de l'interaction écrite qui suit.

Au cours de l'interaction orale en anglais, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à définir son rôle ainsi que la nature de son intervention lors de l'interaction écrite qui va suivre, conformément aux missions d'un technicien supérieur « services informatiques aux organisations ». Le candidat pourra par exemple expliciter les modalités d'échange, le type d'informations à rechercher ou fournir, ou encore la situation problème pour laquelle il faut apporter des éléments de réponse ou solutions.

L'examinateur encouragera le candidat à se faire préciser des éléments concernant son rôle ou la situation. Le candidat pourra également s'assurer de la pertinence de ce qu'il ou elle envisage.

La qualité de la langue produite sera prise en compte en considérant prioritairement la capacité du candidat à produire un message clair et à s'impliquer dans l'échange.

2.4.2. Deuxième partie

L'interaction écrite devra prendre la forme d'une situation professionnelle. Le candidat est mis en situation de répondre à une problématique professionnelle en utilisant, de préférence, un outil informatique qui peut être une messagerie instantanée ou différée, un forum de discussion, etc.

Pour que L'examinateur soit en mesure d'évaluer le candidat, il convient que l'interaction comprenne au moins trois échanges : la réponse du candidat à la situation initiale et au moins deux relances de L'examinateur qui demandera des précisions complémentaires, des clarifications, élargira la question posée, etc. Ce nombre n'est pas restrictif dans la limite des 10 minutes de l'épreuve.

Il convient de rappeler aux candidats d'utiliser une langue correcte et précise, notamment de ne pas faire usage d'un langage de type SMS.

Il appartiendra à chaque académie de prévoir les modalités de l'interaction numérique. Des logiciels libres de messagerie instantanée existent. Le cadrage académique de l'examen pourra proposer une solution informatique et en expliquer le fonctionnement dans le cadre de l'examen. La solution numérique devra être installée et testée en amont des épreuves.

L'interaction écrite est évaluée selon des critères propres à ce domaine d'activité langagière et des critères linguistiques.

BTS Services informatiques aux organisations Nom et prénoms du candidat :

Session 2015

Date:

Centre d'examen :

Pour chacune des colonnes, entourer le nombre de points correspondant à la prestation du candidat et à l'un des quatre degrés de réussite. Les blocs de points ne sont pas sécables.

Α		В		C		D		
Phase 1 (5 minutes environ)		Phase 2 (au plus 5 minutes)	Phase 2 (10 minutes environ)					
Compréhension de l'oral		1ère partie : Interaction orale		2 ^{ème} partie : Interaction numérique				
-		·		Réalisation de la tâche		Recevabilité linguistique		
Degré 1		Degré 1		Degré 1		Degré 1		
Compréhension de mots isolés, d'expressions courantes, sans mise en relation des éléments relevés. Les intervenants ne sont pas clairement identifiés, leur rôle n'est pas repéré.	1 pt	Tâche peu ou mal comprise. L'examinateur doit expliquer la tâche à accomplir. 1 pt		Prise de contact maladroite. Contenu insuffisant, peu approprié, manquant de pertinence par rapport à la mise en situation proposée. Les réponses aux relances de L'examinateur sont laborieuses et peu pertinentes.	1 pt	Expression partiellement compréhensible. Répertoire rudimentaire.	1 pt	
Degré 2		Degré 2	Degré 2	Degré 2				
Compréhension partielle qui s'appuie sur quelques éléments factuels sans rendre compte du sens global du document.	3 pts	Tâche partiellement comprise. Le candidat a besoin de l'aide de L'examinateur pour en saisir les nuances. Il communique de façon limitée.	2 pts	Communication limitée. Identifie la problématique et propose des réponses, même si celles-ci ne sont pas satisfaisantes.	2 pts	Langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	2 pts	
Degré 3	1 10.0	Degré 3	1 p.o	Degré 3	1 1 10	Degré 3	1 7 10	
Compréhension satisfaisante : les informations principales sont fidèlement restituées.	5 pts	Tâche globalement comprise. Le candidat se positionne correctement, pose des questions pertinentes. Il ou elle s'implique dans l'échange.	3 pts	Production d'un discours cohérent. Apporte des explications en réponse à des questions de L'examinateur. Identifie la problématique et propose des solutions.	4 pts	Langue globalement correcte malgré quelques erreurs. Vocabulaire approprié, adapté à la situation professionnelle.	3 pts	
Degré 4		Degré 4		Degré 4		Degré 4		
Compréhension fine du contenu informatif : des détails significatifs sont relevés et organisés. L'attitude des intervenants est perçue : ton, humeur, point de vue, relations entre les interlocuteurs, implicite, etc.	7 pts	Tâche très bien comprise. Le candidat présente sa compréhension de la mise en situation de façon claire et organisée. Il ou elle réagit avec vivacité, pertinence, prend l'initiative de l'échange.	4 pts	Production d'un discours structuré. Parvient à demander et exprimer des éclaircissements ou précisions. Propose des solutions et en explique l'intérêt.	5 pts	Langue correcte. Lexique suffisamment étendu et précis. Bonne maîtrise grammaticale. Peu d'erreurs.	4 pts	
A /7		B /4	•	C / 5	1	D /4		

Appréciation :

TOTAL (A + B + C + D) = /20

Nom et signature de L'examinateur

ANNEXE III : déroulement et évaluation de l'épreuve E22 « algorithmique appliquée »

Les modalités de déroulement de l'épreuve et d'évaluation sont décrites en page 110 du référentiel.

Chaque fois que cela est possible, l'épreuve se déroule dans l'établissement où le candidat a reçu sa formation et sur l'équipement qu'il a manipulé durant sa formation.

Au cours de l'épreuve, le candidat est autorisé à utiliser les ressources documentaires électroniques disponibles uniquement dans le centre d'examen à l'exception de tout service accessible sur internet. Il est informé que l'ensemble des connexions réalisées peuvent faire l'objet d'un contrôle par la commission d'interrogation.

Les candidats subissent l'épreuve sur le matériel du centre d'examen ou sur un équipement qu'ils ont apporté. Ils sont invités à prendre connaissance, avant l'épreuve, des caractéristiques des matériels et logiciels disponibles dans le centre d'examen auprès des autorités académiques.

En forme ponctuelle comme en CCF, l'interrogation prend appui sur une situation-problème. Pour ce faire, la commission peut utiliser le modèle de document proposé en *annexe III-1*. L'évaluation de la prestation de la candidate ou du candidat est réalisée en s'appuyant sur le document présenté en *annexe III-2*, qui comprend deux parties :

- Au recto, une grille « d'aide à l'évaluation » qui reprend les critères d'évaluation extraits du référentiel «services informatiques aux organisations » (cf. définition de l'épreuve et les critères d'évaluation). Elle permet de dresser un profil de la prestation du candidat et fonde également l'harmonisation entre les commissions d'interrogation.
- Au verso, une fiche d'appréciation qui permet de justifier la note attribuée (note globale sur 20 arrondie au demi-point supérieur). C'est cette appréciation synthétique qui sera portée à la connaissance du candidat en cas de réclamation. Elle sera en conséquence obligatoirement remplie pour tous les candidats, quelle que soit la note attribuée.

L'annexe III-3 donne des indications relatives à l'utilisation de la grille d'aide à l'évaluation.

Cas de l'évaluation par épreuve ponctuelle

Le président de jury veillera à organiser l'harmonisation des évaluations des différentes commissions, en s'appuyant notamment sur une comparaison des profils obtenus à l'aide des grilles «d'aide à l'évaluation» et des notes attribuées.

Il appartient à chaque académie de prévoir une procédure de constitution d'une banque de sujets pour cette épreuve et de duplication de ces sujets.

Une simulation du déroulement de l'épreuve est présentée en annexe III-4.

Cas de l'évaluation par contrôle en cours de formation

Seuls les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité ou bien par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis habilité ou une section d'apprentissage habilitée, peuvent subir l'épreuve en contrôle en cours de formation.

Définition

Le contrôle en cours de formation dans les sections de techniciens supérieurs est défini par le décret 95-665 du 9 mai 1995 fixant le règlement général du brevet de technicien supérieur (modifié par le décret n° 2004- 1380 du 15 décembre 2004, l'arrêté du 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation) et la note de service 97-077 du 18 mars 1997 relative à la mise en œuvre du CCF au brevet de technicien supérieur, au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Période d'évaluation

Le contrôle en cours de formation doit avoir lieu au plus tard en fin de la première année de formation.

Évaluation

Elle est effectuée par la formatrice ou le formateur ayant eu le candidat en formation.

Modalités d'organisation

La convocation des étudiants et de la commission d'interrogation est effectuée par la ou le chef d'établissement.

En cas d'absence justifiée du candidat une autre date d'évaluation lui sera proposée. En cas d'absence injustifiée ou réitérée, il n'y a pas de date de remplacement. Le candidat sera déclaré absent et le diplôme ne pourra lui être délivré.

La note proposée par la commission d'interrogation et la grille d'aide à l'évaluation sont consignées sous la responsabilité du chef d'établissement. EN AUCUN CAS, la note proposée n'est communiquée au candidat.

Les documents ayant servi à l'évaluation des candidats (cf. **annexes III-1 et III.2**) doivent être conservés dans l'établissement pendant un an après la fin de la formation des étudiants.

La transmission au jury des propositions de notes (bordereau récapitulatif pour l'ensemble des candidats, document de préparation et fiche d'évaluation finale pour chaque candidat – cf. **annexes III-1 et III-2**) sera effectuée sous la responsabilité du chef d'établissement à une date fixée par le recteur de chaque académie ou par le directeur du SIEC.

Modalités de validation

Conformément à la réglementation, le jury procède à un examen des documents fournis, formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note de chaque candidat.

À cet effet, une commission d'harmonisation, émanation du jury, se réunit pour effectuer ce travail d'évaluation préalablement à la délibération du jury. Pour faciliter l'harmonisation des notes proposées en CCF, il est préférable que chaque établissement de formation habilité soit représenté au sein de cette commission.

La note de chaque candidat est définitivement arrêtée par le jury de délibération. Un temps nécessaire à ce travail sera donc prévu en conséquence.

ANNEXE III -1 : Document de préparation au déroulement de l'épreuve E22

BTS Services informatiques aux organisations Session 2015						
E22 – Algorithmique appliquée Coefficient 1						
S	ITUATION PROBLÈME					
Épreuve ponctuelle	Contrôle en cours de formation					
PARCOURS SISR	PARCOURS SLAM					
NOM et prénom du candidat ¹ :	N°JURY ² :					
N° candidat ³ :	Date :					
Intitulé court de la situation problè	me proposée					
Consignes						
Documents ou composants fournis	5					

Au cours de l'épreuve, le candidat est autorisé à utiliser les ressources électroniques disponibles dans le centre d'examen à l'exception de tout service d'échanges synchrones ou asynchrones avec un tiers. Il est informé que l'ensemble des connexions réalisées peuvent faire l'objet d'un contrôle par la commission d'interrogation.

 ¹ En CCF, de l'étudiant.
 ² À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle. Pour l'épreuve en CCF, indiquer le nom du professeur responsable de l'évaluation.
 ³ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

ANNEXE III -2 : grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve E22 (recto)

BTS Services informatiques aux organisations Session 2015						
E22 – Algorithmique appliquée Coefficient 1						
Épreuve ponctuelle 🔲 Contrôl	e en cours	de forma	tion			
NOM et prénom du ou de la candidate ¹ : N° comm	ission ² :					
N°du candidat ³ : Date :						
Intitulé court de la situation problème proposée :						
Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Bien	Très bien		
Maîtrise des connaissances			Note	e /8		
- - -						
Production commentée :			Not	te /6		
Efficacité de la solution proposée						
Pertinence de la solution proposée						
Correction de l'utilisation du formalisme retenu						
Cohérence de l'utilisation du formalisme retenu						
Lisibilité de la solution proposée						
Mise en œuvre commentée :			No	te /6		
Qualité de la mise en œuvre						
Efficacité de l'implémentation						
Pertinence de l'utilisation des composants logiciels fournis						
Adéquation des tests de validation effectués						
Capacité à proposer des corrections pertinentes						
Note globale			Note	/20		
Date, nom et signature de l'évaluateur : Joindre le document descriptif de la situation problème propos	ée (grille en a	annexe III.1)				

Ce document est à l'usage exclusif de la commission d'interrogation, il ne peut être communiqué au candidat.

En CCF, de l'étudiant.

² À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle. Pour l'épreuve en CCF, indiquer le nom du professeur responsable de l'évaluation.

³ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

BTS Services informatiques aux organisations Session 2015				
E22 -	– Algorithmique appliquée			
	Coefficient 1			
NOM et prénom du candidat :				
Date de l'interrogation :				
Appréciation globale				
Questionnement complémen	ntaire éventuel			
adoute in the sample				
Note our 20 i	Visa de l'évaluateur :			
Note sur 20 :	visa de i evaluateur .			

ANNEXE III -3: indications relatives à l'utilisation de la grille d'aide à l'évaluation

Indications générales :

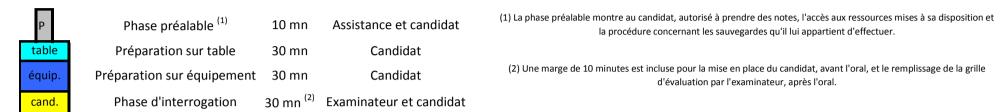
- Les compétences seront évaluées sur la totalité de l'épreuve, plutôt qu'au sein de chaque question.
 Mais, si leur utilisation suffit à leur évaluation, il n'y a pas lieu de pénaliser au prétexte d'un traitement non exhaustif des questions proposées.
- Toute latitude est laissée dans la pondération des sous-rubriques « Production commentée » et « Mise en œuvre commentée », afin d'adapter l'évaluation aux caractéristiques de la situation problème proposée.
- L'évaluation s'effectue sur la base des traces écrites, des implémentations et exécutions en machine et de la présentation orale.
- Les efficacités spatiale et temporelle ne peuvent être évaluées que dans le cadre de demandes spécifiques au sujet utilisé.

Indications spécifiques aux compétences à évaluer :

Maîtrise des connaissances	 types de données ; utilisation des opérateurs, des fonctions ; structures d'exécution, etc. Lorsqu'il est demandé au candidat d'interpréter un algorithme proposé dans le sujet, ce critère est le principal concerné.
Pertinence et efficacité de la solution proposée	 pertinence : répond aux consignes ; efficacité : permet d'obtenir une solution correcte. Cela concerne également les cas où la description fournie dans l'énoncé est incomplète, est fournie par l'exemple ou qu'une amélioration est réclamée.
Cohérence et correction de l'utilisation du formalisme retenu	Pas d'exigence particulière quant au formalisme utilisé mais il doit être en conformité avec l'expression de la solution, clair et aussi homogène que possible.
Lisibilité de la solution proposée	 indentations éventuelles ; choix des noms de variables ; commentaires pertinents et bien placés ; indication claire du rôle, des E/S, etc.
Qualité de la mise en œuvre	Aptitude globale à transcrire correctement l'algorithme en programme.
Efficacité de l'implémentation	Aptitude à choisir les structures, composants et types les plus adéquats.
Pertinence de l'utilisation des composants logiciels fournis	Ne concerne que le cas où de tels composants sont proposés (par exemple, des fonctions à utiliser pour l'écriture des algorithmes, pour le test des programmes, leur mise au point).
Adéquation des tests de validation effectués	Valeurs suffisamment variées, sollicitation convenable des différents tests booléens, repérage des singularités, etc.
Capacité à proposer des corrections pertinentes	L'absence de correction due à une résolution immédiatement convenable sera évidemment interprétée comme une autocorrection pleinement satisfaisante.

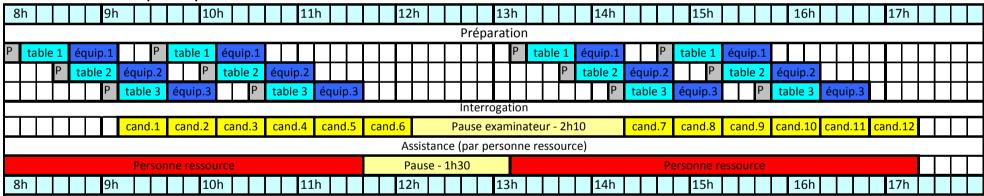
ANNEXE III -4 : exemple de programmation du déroulement de l'épreuve E22

PROPOSITION D'ORGANISATION SUR UNE JOURNÉE (12 candidats)



Dans tous les cas présentés ci-dessous, il est nécessaire que les équipements utilisés soient préparés avant la journée de passage des candidats. Ces équipements doivent être opérationnels sans délai, dès le début de la préparation les utilisant. Il faut mettre en oeuvre au moins trois équipements de préparation et un équipement d'interrogation.

L'assistance est assurée par une personne ressource de l'établissement.



Une telle configuration requiert au minimum 2 sujets par demi-journée. Par mise en loge de certains candidats, il est possible de réduire ce nombre à un sujet par demi-journée.

Par exemple, la mise en loge du candidat 1 durant 30 minutes, après son épreuve, et celle du candidat 6 durant 30 minutes, avant son épreuve, suffisent pour utiliser un sujet unique pour 6 candidats.

ANNEXE IV : déroulement et évaluation de l'épreuve E4 « conception et maintenance de solutions informatiques »

L'épreuve est définie en page 114 du référentiel. Elle prend appui sur deux situations professionnelles présentées par le candidat, chaque situation ayant été réalisée dans un contexte conforme au cahier des charges national publié dans la note de service n° 2014-0004 du 7-2-2014. Les deux situations professionnelles sont présentées dans le dossier remis par le candidat, chacune étant décrite selon le modèle de fiche proposé en annexe *IV-1*.

Avant le déroulement de l'épreuve, la commission d'interrogation arrête pour chaque candidat qu'elle va interroger :

- la situation professionnelle qui fait l'objet de l'interrogation;
- l'expression des besoins qui sera remise au candidat au moment de l'interrogation. Celle-ci devra être suffisamment circonscrite pour permettre une réponse sur la durée de la préparation.

Pour ce faire, la commission peut utiliser le modèle de document proposé en annexe IV-2.

Au cours de l'épreuve, le candidat est autorisé à utiliser les ressources électroniques disponibles dans le centre d'examen, y compris les services accessibles en ligne, à l'exception de tout service d'échanges synchrones ou asynchrones avec un tiers. Il est informé que l'ensemble des connexions réalisées peuvent faire l'objet d'un contrôle par la commission d'interrogation.

Durant l'épreuve, en adoptant une attitude courtoise et facilitatrice, la commission conduit une interrogation qui lui permet d'évaluer les compétences du candidat conformément à la définition de l'épreuve. Elle peut être amenée à étendre l'interrogation du candidat à la maîtrise de l'environnement technologique présenté si il n'a pas été capable de répondre à la demande formulée par la commission.

En forme ponctuelle comme en CCF, l'évaluation de la prestation du candidat est réalisée en s'appuyant sur le document présenté en *annexe IV-3*, qui comprend deux parties :

- Au recto, une grille « d'aide à l'évaluation » qui reprend les critères d'évaluation extraits du référentiel «services informatiques aux organisations » (cf. définition de l'épreuve et les critères d'évaluation). Elle permet de dresser un profil de la prestation du candidat et fonde également l'harmonisation entre les commissions d'interrogation.
- Au verso, une fiche d'appréciation qui permet de justifier la note attribuée (note globale sur 20 arrondie au point supérieur). C'est cette appréciation synthétique qui sera portée à la connaissance de la candidate ou du candidat en cas de réclamation. Elle sera en conséquence obligatoirement remplie pour tous les candidats, quelle que soit la note attribuée.

Les situations professionnelles sélectionnées comme support de l'épreuve par le candidat doivent être réalisées dans un contexte qui respecte le cahier des charges national en matière d'environnement technologique. Lors de l'évaluation des candidats, une pénalité de 15 points peut être appliquée en cas de non respect des éléments du cahier des charges national (cf. *annexe IV-3*).

Cas de l'évaluation par épreuve ponctuelle

Chaque candidat doit avoir remis un dossier pour une date fixée par les autorités académiques. Avant l'épreuve, un contrôle de conformité du dossier est effectué par une commission spécifique désignée par les autorités académiques. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en *annexe IV -4*.

Afin de permettre aux commissions de vérifier le respect des cahiers des charges national, chaque centre d'examen pour l'épreuve E4 doit fournir une attestation selon un modèle présenté en **annexe VII** (annexe VII-1 pour l'option SISR et VII-2 pour l'option SLAM). Ce document doit être transmis à une date fixée par les autorités académiques.

Une réunion d'entente des commissions d'interrogation doit être organisée afin de remettre aux examinateurs les dossiers des candidats et les attestations conformes à **l'annexe VII** pour chaque centre d'interrogation.

L'épreuve se déroule dans l'établissement de formation et sur l'équipement mis à disposition durant la formation sauf en cas de force majeure. *Une personne ressource du centre d'interrogation doit être présente durant toute la durée de l'épreuve pour s'assurer de la disponibilité des équipements pour les candidats et la commission d'interrogation.* Durant les moments de préparation des deux phases de l'épreuve, si le candidat n'est pas dans la salle où se déroulent les interrogations, il y a lieu de prévoir la présence d'un surveillant nommé par les autorités académiques.

Les candidats subissent l'épreuve sur le matériel du centre d'examen ou sur un équipement qu'ils ont apporté. Les candidats individuels sont invités à prendre connaissance, avant l'épreuve, des caractéristiques des équipements disponibles dans le centre d'examen auprès des autorités académiques.

Pour préparer le déroulement de l'épreuve, il est nécessaire que la commission d'interrogation prenne connaissance des contextes et des situations professionnelles mis en œuvre par les candidats. Une réunion des

commissions d'interrogation doit donc être organisée avant le déroulement de l'épreuve. Il est recommandé de placer cette réunion sur une demi-journée dans chaque centre d'interrogation concerné tous les deux jours d'interrogation (par lot de dix candidats concernés). Compte tenu du temps nécessaire à la préparation des équipements et aux délibérations de la commission, il convient de prévoir l'interrogation d'au plus cinq candidats par jour et par commission. Une simulation du déroulement de l'épreuve est présentée en *annexe IV-5*.

Compte tenu du temps nécessaire à la préparation des équipements et aux délibérations de la commission, il convient de prévoir l'interrogation d'au plus cinq candidats par jour et par commission. Une simulation du déroulement de l'épreuve est présentée en **annexe IV -5**.

Le président de jury veillera à organiser l'harmonisation des évaluations des différentes commissions, en s'appuyant notamment sur une comparaison des profils obtenus à l'aide des grilles «d'aide à l'évaluation» et des notes attribuées.

Cas de l'évaluation par contrôle en cours de formation

Seuls les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité ou bien par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis habilité ou une section d'apprentissage habilitée, peuvent subir l'épreuve en contrôle en cours de formation.

Période d'évaluation

Le contrôle en cours de formation doit avoir lieu au plus tard le 20 juin 2015.

Évaluation

Elle est effectuée par deux professeurs : l'un est chargé de l'enseignement de modules « projets personnalisés encadrés » et l'autre de l'enseignement de modules de spécialisation correspondant au parcours du candidat.

Les évaluations des candidats sont étalées dans la période préalablement fixée.

Modalités d'organisation

La convocation des candidats et de la commission d'interrogation est effectuée par le chef d'établissement. Le contrôle de conformité du dossier est effectué par l'équipe pédagogique. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en **annexe IV-4**.

En cas d'absence justifiée d'un candidat, une autre date d'évaluation lui sera proposée. En cas d'absence injustifiée ou réitérée, il n'y a pas de date de remplacement. Le candidat est déclaré absent et le diplôme ne peut lui être délivré.

La note proposée par la commission d'interrogation et la grille d'aide à l'évaluation sont consignées sous la responsabilité du chef d'établissement. En AUCUN CAS, la note proposée n'est communiquée au candidat.

Les documents ayant servi à l'évaluation des candidats doivent être conservés dans l'établissement pendant un an après la fin de la formation des étudiants.

La transmission au jury des propositions de notes (bordereau récapitulatif pour l'ensemble des candidats et fiche d'évaluation finale pour chaque candidat – cf. *annexe IV-2 et annexe IV-3*) et attestation de respect du cahier des charges national en matière d'environnement technologique selon un modèle présenté en *annexe VII* -annexes VII-1 pour l'option SISR et VII-2 pour l'option SLAM-) sera effectuée sous la responsabilité du chef d'établissement à une date fixée par le recteur de chaque académie ou le directeur du SIEC.

Modalités de validation

Conformément à la réglementation, le jury procède à un examen des documents fournis, formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note de chaque candidat.

À cet effet, une commission d'harmonisation, émanation du jury, se réunit pour effectuer ce travail d'évaluation préalablement à la délibération du jury. Pour faciliter l'harmonisation des notes proposées en CCF, il est recommandé que chaque établissement habilité soit représenté au sein de cette commission.

La note de chaque candidat est définitivement arrêtée par le jury de délibération. Un temps nécessaire à ce travail sera donc prévu en conséquence.

ANNEXE IV -1 : fiche de présentation d'une situation professionnelle (modèle)

BTS Servic	es informatiques aux organisations Session 2015				
E4 – Conception e	et maintenance de solutions informatiques Coefficient 4				
DESCRIPTION	D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE				
Épreuve ponctuelle	Contrôle en cours de formation				
PARCOURS SISR	PARCOURS SLAM				
NOM et prénom du candidat :	N° candidat :				
Contexte de la situation profession	nelle ¹				
Intitulé de la situation professionne	elle				
Période de réalisation : Lieu : Modalité :					
Conditions de réalisation ² (ressources fournies, résultats attendus)					
Productions associées					
Modalités d'accès aux productions ³					
Modalités d'accès à la documentation des productions ⁴					
Au verso de cette page, le candidat présente un descriptif détaillé de la situation professionnelle et des productions réalisées sous forme d'un rapport d'activité permettant notamment de mettre en évidence la démarche suivie et les méthodes retenues.					

¹ Conformément au référentiel du BTS SIO, le contexte doit être conforme au cahier des charges national en matière d'environnement technologique dans le domaine de spécialité correspondant au parcours du candidat.

² En référence à la description des activités des processus prévue dans le référentiel de certification.

³ Conformément au référentiel du BTS SIO « Dans tous les cas, les candidats doivent se munir des outils et ressources techniques nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont seuls responsables de la disponibilité et de la mise en œuvre de ces outils et ressources. Les candidats qui n'en sont pas munis sont pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation. ». Il s'agit par exemple des identifiant, mot de passe, URL d'un espace de stockage et de la présentation de l'organisation du stockage.

espace de stockage et de la présentation de l'organisation du stockage.

⁴ Lien vers le document décrivant la situation professionnelle tant au niveau logiciel (par exemple service fourni par la situation, interfaces utilisateurs, description des classes, de la base de données...) que matériel (par exemple schéma complet de réseau mis en place et configurations des services).

ANNEXE IV -2 : document de préparation au déroulement de l'épreuve E4

BTS	BTS Services informatiques aux organisations Session 2015					
E4 – Conce	ption et n	naintenance de solu Coefficient 4	utions informatio	ques		
	EXP	RESSION DES BES	OINS			
Épreuve ponctuelle		Contrôl	e en cours de forn	nation 🗌		
PARCOURS SISR		PARCO	URS SLAM			
NOM et prénom du candidat : N°JURY ¹ :						
N° candidat ² :			Date :			
Situation professionnelle re	etenue	Situation 1	Situati	ion 2 🗌		
Contexte lié à l'expression	des besoin	S				
Modifications à opérer						
Liste des documents fournis :						
Production attendue						
Nature de la documentation Rapport de test Documentation techniquentation de la disconsideration della disconsideration de la disconsideration della disconsideration de la disconsideration della disconsideration de la disconsideration de la disconsideration de la disconsideration de la disconsideration della disconsideration de la disconsideration de la disconsideration della disconsideration de la disconsideration della disconsider	e	Autre	:			
Au cours de l'épreuve, le candidat est autorisé à utiliser les ressources électroniques mis à disposition par le centre d'examen, à l'exception de tout service d'échanges synchrones ou asynchrones avec un tiers. Il est informé que l'ensemble des connexions réalisées peuvent faire l'objet d'un contrôle par la commission d'interrogation.						

 $^{^{1}}$ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle. Pour l'épreuve en CCF, indiquer le nom des professeurs de la commission. 2 À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

ANNEXE IV -3 : grille d'aide à l'évaluation (recto et verso)

BTS Services informatiqu Session 2		ns				
E4 – Conception et maintenance de solutions informatiques Coefficient 4						
GRILLE D'AIDE À L	'ÉVALUATION					
Épreuve ponctuelle	Contrôle en cours	de for	matic	n [
PARCOURS SISR	PARCOURS SLAM			[
NOM et prénom du candidat :	N° JUF	RY 1:				
N° candidat ² :	Date :					
Critères d'évaluation	r,	insuffisant	Insuffisant	Bien	Très bien	
Première phase : entretien	d'explicitation		Note	:	/8	
Interprétation de l'expression des besoins						
Adéquation des spécifications techniques proposées						
Qualité de la démarche de réalisation envisagée						
Prise en compte des observations du jury						
Deuxième phase : recette d	e la solution	N	ote :		/12	
Conformité de la production aux exigences de la dema	nde					
Justification de la solution						
Qualité de la réalisation						
Analyse critique de la solution proposée						
Critère glo	obal					
Qualité de la communication professionnelle						
Pénalité	és					
Non-respect au cahier des charges national ³						
Absence d'une situation professionnelle ⁴						
	,	N	ote:		/20	
Nom et signature des membres de la comm	nission d'interroga	tion :				
À cette fiche est annexé le document d'expression des IV-2.	besoins selon le modèle	prése	enté er	anne	exe	

Document à usage exclusif du jury qui ne peut être communiqué au candidat

¹ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle. Pour l'épreuve en CCF, indiquer le nom des professeurs de la commission.

² À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

³ 15 points de pénalité.

⁴ 10 points de pénalité.

BTS	BTS Services informatiques aux organisations					
	Session 2					
E4 – Conce		de solutions informatiques				
Épreuve ponctuelle		Contrôle en cours de formation				
PARCOURS SISR		PARCOURS SLAM				
NOM et prénom du candid	at:	N°JURY¹:				
N°candidat ² :		Date :				
NOTE	/ 20					
Appréciation globale						
Appréciation globale Questionnement complémentaire éventuel						
Visa des membres de la commission d'interrogation :						

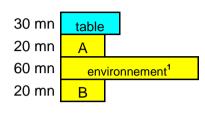
À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle. Pour l'épreuve en CCF, indiquer le nom des professeurs de la commission. À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

ANNEXE IV - 4 : modèle de fiche de contrôle de conformité pour l'épreuve E4

BTS Services information	ques aux organisations				
Sessio	Session 2015				
-	ce de solutions informatiques cient 4				
CONTRÔLE DE CONFORMITÉ					
NOM et prénom du candidat :	N° Candidat :				
Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008 (E conditions de délivrance de certaines spécia l'annexe I définissant le contrôle de conformité de contrôle a été chargée d'apprécier la conforr	alités de brevet de technicien supérieur dont du dossier support d'épreuve, une commission				
□ Après vérification, votre candidature ne peut	être retenue pour le(s) motif(s) ci-dessous :				
☐ Absence de dossier					
□ Dépôt du dossier au-delà de la	a date fixée par les autorités académiques				
□ Afin de pouvoir vous présenter à l'épreuve, v	ous êtes prié de :				
	·				
Sans régularisation de votre part, vous ne po vous être délivré.	ourrez subir l'épreuve et le diplôme ne pourra				
Date du contrôle :	Visa :				

ANNEXE IV-5: proposition d'organisation pour le déroulement de l'épreuve E4 PROPOSITION D'ORGANISATION POUR UNE COMMISSION

Р	Préparation de l'expression des besoins
	Préparation sur table
	Phase d'interrogation A
	Préparation sur contexte
	Phase d'interrogation B
Н	Harmonisation



Commission
Candidat
Commission et candidat
Candidat
Commission et candidat
Commission

Il est nécessaire que la commission dispose des dossiers (et notamment de la description des environnements technologiques sur lesquels vont s'appuyer les candidats d'un établissement) avant la journée de passage des candidats pour commencer la préparation des documents correspondant à l'expression des besoins support de l'épreuve.

La période de préparation prévue lors de la première demi-journée permet de préparer le travail demandé au candidat à partir de l'observation de la réalité des contextes annoncés.

Au cours des interrogations, les temps pendant lesquels deux candidats sont occupés par leur phase de préparation (sur table ou sur contexte) permettent à la commission de finaliser les documents d'expression des besoins pour les candidats suivants.

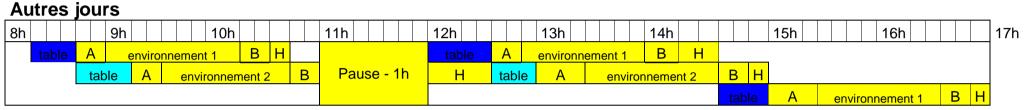
Deux environnements technologiques doivent être exploitables en même temps pour une commission d'interrogation, permettant à deux candidats de préparer leur intervention ou à un candidat de préparer son intervention pendant qu'un autre est en interrogation.

La commission doit pouvoir disposer d'un poste de travail autonome associé à une imprimante pour la préparation et l'impression des documents à destination des candidats.

Une personne-ressource de l'établissement doit être disponible pendant toute la durée de l'épreuve pour régler les problèmes techniques.

¹ Une marge de 10 minutes est prévue pour chaque préparation sur environnement technologique pour tenir compte des impondérables techniques.

Premier jour dans un centre 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h Α В H table environnement 1 ВН Préparation - 3 h Pause - 1h Н table environnement 2 ВН table environnement 1



Passage de 5 candidats maximum par jour

La surveillance du candidat préparant sur table peut être prise en charge par la commission à condition que celle-ci ou celui-ci puisse composer dans la salle où se déroule les interrogations (phases A et B) sans pour autant être perturbé par ces entretiens ou dans une salle attenante sans possibilité de communication avec l'extérieur.

ANNEXE V : déroulement et évaluation de l'épreuve E6 « parcours de professionnalisation »

L'épreuve est définie en page 118 du référentiel. Elle prend appui sur un dossier comprenant :

- le tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences professionnelles du candidat conforme au modèle proposé en annexe V -1 dont une version électronique est jointe à la présente circulaire;
- les attestations de stage (cf. modèle en annexe VI) ou les certificats de travail ;
- une attestation de la réalité des activités et missions conduites par le candidat et inscrites dans le portefeuille de compétences professionnelles, établie par l'organisation d'accueil et un professeur dispensant les enseignements de spécialisation, chacun pour la partie qui le concerne.

Durant l'épreuve, la commission d'interrogation est amenée à consulter le portefeuille de compétences professionnelles du candidat. Son accessibilité en format électronique est de la responsabilité du candidat.

En forme ponctuelle comme en CCF, l'évaluation de la prestation du candidat est réalisée en s'appuyant sur le document présenté en *annexe V -2*, qui comprend deux parties :

- Au recto, une grille d'aide à l'évaluation qui reprend les critères d'évaluation du référentiel «services informatiques aux organisations » (cf. définition de l'épreuve et ses critères d'évaluation). Elle permet de dresser un profil de la prestation du candidat et fonde également l'harmonisation entre les commissions d'interrogation.
- Au verso, une fiche d'appréciation qui permet de justifier la note attribuée (note globale sur 20 arrondie au point supérieur). C'est cette appréciation synthétique qui sera portée à la connaissance du candidat en cas de réclamation. Elle sera en conséquence obligatoirement remplie pour tous les candidats, quelle que soit la note attribuée.

Cas de l'évaluation par épreuve ponctuelle

Chaque candidat doit avoir remis son dossier pour une date fixée par les autorités académiques. Avant l'épreuve, un contrôle de conformité du dossier est effectué par une commission spécifique désignée par les autorités académiques (voir le paragraphe V de la présente circulaire). Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en **annexe V -3.**

Le candidat doit s'assurer auprès des autorités académiques des conditions matérielles de passage de l'épreuve dans le centre d'examen et que la commission d'interrogation pourra accéder à la totalité de son portefeuille de compétences professionnelles durant l'épreuve.

Le référentiel (page 119) prévoit que « la commission est composée de deux membres :

- Un des professeurs chargés des enseignements professionnels en STS services informatiques aux organisations, dans le domaine de spécialité du candidat,
- Un professionnel du secteur d'activités des prestations informatiques ou, à défaut, le professeur chargé de l'enseignement d'analyse économique, managériale et juridique des services informatiques. »

La présence d'un professionnel du secteur d'activités des prestations informatiques doit être privilégiée. Chaque centre de formation fournira aux autorités académiques les coordonnées de professionnels du secteur d'activités qui participeront au déroulement des épreuves. Cette désignation se fera au prorata du nombre de candidats présentés, à raison de la présence d'un professionnel du secteur d'activités sur une demi-journée pour quatre candidats présentés.

Le président de jury veillera à organiser l'harmonisation des évaluations des différentes commissions, en s'appuyant notamment sur une comparaison des profils obtenus à l'aide des grilles d'aide à l'évaluation et des notes attribuées.

Cas de l'évaluation par contrôle en cours de formation

Seuls les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, par la voie de la formation professionnelle continue dans

un établissement public habilité ou bien par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis habilité ou une section d'apprentissage habilitée, peuvent subir l'épreuve en contrôle en cours de formation.

Définition

Le contrôle en cours de formation dans les sections de techniciens supérieurs est défini par le décret 95-665 du 9 mai 1995 fixant le règlement général du brevet de technicien supérieur (modifié par le décret n° 2004-1380 du 15 décembre 2004, l'arrêté d u 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation) et la note de service 97-077 du 18 mars 1997 relative à la mise en œuvre du CCF au brevet de technicien supérieur, au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Période d'évaluation

Le contrôle en cours de formation doit avoir lieu au plus tard le 20 juin 2015.

Evaluation

Le référentiel (page 119) prévoit que « la commission est composée de deux membres :

- Un des professeurs chargés des enseignements professionnels en STS services informatiques aux organisations, dans le domaine de spécialité du candidat,
- Un professionnel du secteur d'activités des prestations informatiques ou, à défaut, le professeur chargé de l'enseignement d'analyse économique, managériale et juridique des services informatiques. »

La présence d'un professionnel du secteur d'activités des prestations informatiques est à privilégier autant que faire se peut. Il est de la responsabilité de l'équipe pédagogique de s'assurer de la présence en nombre suffisant de tels partenaires dans le déroulement de l'épreuve tout en garantissant l'équité des candidats dans la composition des commissions d'interrogation.

Les évaluations des candidats sont étalées dans la période préalablement fixée.

Modalités d'organisation

La convocation des candidats et de la commission d'interrogation est effectuée par le chef d'établissement. Le contrôle de conformité du dossier est effectué par l'équipe pédagogique. Un modèle de fiche de contrôle de conformité est proposé en *annexe V -3*.

En cas d'absence justifiée d'un candidat, une autre date d'évaluation lui sera proposée. En cas d'absence injustifiée ou réitérée, il n'y a pas de date de remplacement. Le candidat est déclaré absent et le diplôme ne peut lui être délivré.

La note proposée par la commission d'interrogation et la grille d'aide à l'évaluation sont consignées sous la responsabilité du chef d'établissement. En AUCUN CAS, la note proposée n'est communiquée au candidat.

Les documents ayant servi à l'évaluation des candidats doivent être conservés dans l'établissement pendant un an après la fin de la formation des étudiants.

La transmission au jury des propositions de notes (bordereau récapitulatif pour l'ensemble des candidats et fiche d'évaluation finale pour chaque candidat – cf. **annexe V -2**) sera effectuée sous la responsabilité de la ou du chef d'établissement à une date fixée par le recteur de chaque académie ou par le directeur du SIEC.

Modalités de validation

Conformément à la réglementation, le jury procède à un examen des documents fournis, formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note de chaque candidat.

À cet effet, une commission d'harmonisation, émanation du jury, se réunit pour effectuer ce travail d'évaluation préalablement à la délibération du jury. Pour faciliter l'harmonisation des notes proposées en CCF, chaque établissement il est recommandé que chaque établissement habilité soit représenté au sein de cette commission.

La note de chaque candidat est définitivement arrêtée par le jury de délibération. Un temps nécessaire à ce travail sera donc prévu en conséquence.

Cas des candidats ayant échoué à une session antérieure

Les candidats scolaires redoublants doivent effectuer les stages prévus par leur établissement au cours de l'année du redoublement. L'attestation de stage de deuxième année concerne donc le stage suivi durant l'année scolaire 2013-2014.

Il est recommandé *aux candidats passant l'examen en candidat libre* d'effectuer un nouveau stage d'au moins quatre semaines durant l'année scolaire 2013-2014 pour alimenter leur portefeuille de compétences professionnelles. L'absence d'attestation de stage pour l'année 2013-2014 n'est cependant pas une condition administrative de non conformité du dossier du candidat.

ANNEXE V-1 : modèle de tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences

Le tableau de synthèse présente, pour chaque situation professionnelle constitutive du portefeuille de compétences du candidat, les activités du référentiel mobilisées. Chaque situation professionnelle est décrite par un intitulé court (par exemple : participation au développement, à la mise en place d'une application, d'un service, etc.) et par la liste des productions et documents associés. Un modèle est disponible dans une feuille de calcul en format numérique jointe à la circulaire. Le candidat doit y faire apparaître la période au cours de laquelle a été vécue ou observée chaque situation professionnelle et indiquer les situations professionnelles correspondant à des activités obligatoires (cf. page 102 du référentiel).

Le professeur représentant l'équipe pédagogique responsable de l'enseignement « Méthodes et techniques informatiques » atteste de la réalité des situations professionnelles rencontrées au cours de la formation au bas du document qui peut être unique ou associé à chaque année de formation.

La réalité des situations rencontrées durant les stages fait l'objet d'une attestation par le tuteur sur chaque attestation de stage (cf. **annexe VI**).

Les tableaux de synthèse parcours SLAM et SISR sont en version tableur et joint à l'envoi de la circulaire et de ses annexes.

ANNEXE V -2 : grille d'aide à l'évaluation (recto et verso)

BTS Services informatiques au		er ACI	<u>30)</u>		1
Session 2015	x organisations				
E6 – Parcours de professionnalisa	tion - Coefficient 3				
GRILLE D'AIDE À L'ÉVALUATION (à l'usage de	la commission d'interr	ogatio	n)		
Épreuve ponctuelle Co	preuve ponctuelle Contrôle en cours de formation				
PARCOURS SISR	ARCOURS SLAM				
NOM et prénom du candidat :	N°JURY	19.			
	N° JURY	÷			
N° candidat :	Date :				
Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Bien	Très bien
Entretien centré sur le parcours de p	professionnalisation				
Qualité de la présentation					
Pertinence de l'analyse critique du parcours de professionnalisati	on				
Variété des situations professionnelles rencontrées					
Degré de maîtrise des compétences évaluées releva l'accompagnement de la mise en place d'un nouveau s	ent de la participation à ervice et de l'exploitation	un pro on d'u	ojet, d n serv	de vice ²⁰	
	Note : /10				
Entretien sur les compétences relevant du processus	de gestion du patrimoi	ne info	rmat	ique	
Pertinence d'usage de la gestion des configurations					
Efficacité de l'organisation de la veille technologique au service	de la construction des		П	П	П
compétences Degré de maîtrise des compétences évaluées relevant	du processus de gestic	on du p	atrin	noine	
informatique ²¹					
		Not	e :		/10
Pénalités					
Absence de situation(s) professionnelle(s) exigée(s) par le référer	ntiel ²²				
Portefeuille de compétences inaccessible ²³					
		Not	e :		/20
Nom et signature des membres de la commission d'interroga	ition				

¹⁹ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.
20 Préciser les compétences évaluées.
21 Préciser les compétences évaluées.
22 Voir la liste page 102 du référentiel.- 5 points de pénalité par type de situation absent.
23 10 points de pénalité.

BTS Services informatiques aux organisations Session 2015					
E6 – I	E6 – Parcours de professionnalisation - Coefficient 3				
Épreuve ponctuelle Contrôle en cours de formation					
PARCOURS SISR PARCOURS SLAM					
NOM et prénom du candidat	NOM et prénom du candidat ²⁴ : N° JURY ²⁵ :				
N° candidat ²⁶ :		Date :			
NOTE	/ 20				
Appréciation sur le déroulement	de la première phase				
Appréciation sur le déroulement	de la deuxième phase				
Appréciation globale					
Visa des membres de la commis	Visa des membres de la commission d'interrogation				

²⁴ En CCF, de l'étudiant.
²⁵ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle. Pour l'épreuve en CCF, préciser les noms des professeurs de la commission d'interrogation.
²⁶ À renseigner en cas d'épreuve ponctuelle.

ANNEXE V -3 : modèle de fiche de contrôle de conformité pour l'épreuve E6

BTS Services informatiques aux organisations			
Session 2015			
E6 – Parcours de professionnalisation - Coefficient 3			
CONTRÔLE DE CONFORMITÉ			
NOM et prénom du candidat :			
Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008 (B0 n° 3 2 du 28 août 2008) fixant définit conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur l'annexe I définissant le contrôle de conformité du dossier support d'épreuve, commission de contrôle a été chargée d'apprécier la conformité des dossiers des candi	dont une		
Après vérification, votre candidature ne peut être retenue pour le(s) motif(s) ci-desso	ous :		
☐ Absence de dossier			
Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par les autorités académique	ıes		
☐ Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation l'examen	on de		
☐ Absence d'attestation de la réalité des activités et missions conduites	;		
par le centre de formation			
par une tutrice ou un tuteur de stage			
Afin de pouvoir vous présenter à l'épreuve, vous êtes prié(e) de :			
Sans régularisation de votre part, vous ne pourrez subir l'épreuve et le diplôme ne p vous être délivré.	oourra		
Date du contrôle : Visa :			

ANNEXE VI : modèle d'attestation de stage

ATTESTATION DE STAGE SESSION 2015			
La ou le responsable d	e l'organisation d	accueil certifie que :	
NOM et prénoms du ca	ındidat :		
Date et lieu de naissan	ce:		
a suivi un stage conform	mément aux dispo	ositions réglementaires en viç	gueur
	du	au	
	soit ser	naines	
professionnelles, vécue	es ou observées, de compétenc	reil certifie que les situat présentées par la ou le stag ces professionnelles listées adre de son stage. NON	iaire
Intitulé de la situatio	on professionnelle	Activité(s) du réfé	rentiel concernée(s)
Fait à :	le		

Nom et signature du responsable de l'organisation

Nom et signature du tuteur du stagiaire

Cachet de l'organisation

ANNEXE VII-1 : modèle d'attestation de respect du cahier des charges pour l'épreuve E4 (parcours SISR)

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS Session 2015

Cachet et signature du responsable

SISR

CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE

Cahier des charges national concernant l'épreuve E4 « Conception et maintenance de solutions informatiques» Sessions 2015 et 2016 - Note de service n° 2014-000 4 du 7/02/2014

Éléments communs obligatoires ²⁷	pour les deux parcours	
Éléments	Description de l'implantation dans le centre d'examen (nom du service ou de l'outil et caractéristiques techniques)	Remarques de la commission d'interrogation ²⁸
Service d'authentification		
SGBD		
Accès sécurisé à Internet		
Environnement de travail collaboratif		

Nom et adresse du centre

d'examen

²⁷ Pour la partie commune aux deux spécialités, le cahier des charges national stipule que « 1.6 Lorsque les deux situations professionnelles [...] s'appuient sur deux contextes différents, chaque contexte [...] doit respecter les règles communes aux deux parcours ». L'absence d'éléments obligatoires peut faire l'objet d'une sanction applicable aux candidats, pouvant aller jusqu'à -15 points.

enseigner pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle.

Logiciel de gestion d'incidents	
Logiciel de gestion des configurations	
Serveurs, éventuellement virtualisés, basés sur des systèmes d'exploitation différents	
Solution de sauvegarde	
Ressources dont l'accès est sécurisé et soumis à habilitation	
Deux types de solution technique d'accès dont une mobile	

Éléments spécifiques au parcours SISR²⁹

Rappel (extrait du cahier des charges national) : « 1.4 – Les logiciels de simulation ou d'émulation sont utilisés en réponse à des besoins de l'organisation. Ils ne peuvent se substituer à des équipements réels dans l'environnement technologique d'apprentissage. **Une solution d'infrastructure réduite à une simulation par un logiciel ne peut être acceptée**. »

Éléments de base obligatoires

Éléments	Description de l'implantation dans le centre d'examen (nom du service ou de l'outil et caractéristiques techniques)	Remarques de la commission d'interrogation ³⁰
Un réseau comportant plusieurs périmètres de sécurité		
Solution permettant l'administration à distance sécurisée de serveurs		
Logiciel d'analyse de trames		
Logiciel de supervision système et réseau		
Trois type de solution techniques d'accès dont une mobile		
Un service rendu à l'utilisateur final respectant un contrat de service		

Pour les éléments **spécifiques** au parcours, le cahier des charges national précise « 1.6 [...] Le respect des règles [...] est mesuré à partir du cumul des caractéristiques des deux environnements » (si les deux situations s'appuient sur des contextes différents). »

30 À renseigner pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle.

Éléments complémentaires³¹ (au moins 3 parmi les 9)

Éléments	Description de l'implantation dans le centre d'examen (nom du service ou de l'outil et caractéristiques techniques)	Remarques de la commission d'interrogation ³²
Solution garantissant des accès sécurisés à un service, internes au périmètre de sécurité de l'organisation (type intranet) ou externes (type internet ou extranet)		
Solution garantissant la continuité d'un service		
Solution garantissant la tolérance de panne de systèmes serveurs ou d'éléments d'interconnexion		
Solution permettant la connexion sécurisée entre deux sites distants		
Solution permettant le déploiement des solutions techniques d'accès		
Solution gérée à l'aide de procédures automatisées écrites avec un langage de scripting		
Solution permettant la supervision la qualité, de la sécurité et de la disponibilité des services avec remontées d'alertes		
Solution permettant la détection d'intrusions ou de comportements anormaux sur le réseau		
Solution permettant la répartition de charges entre services, serveurs ou éléments d'interconnexion		

^{31 2.2} La structure et les activités de l'organisation s'appuient sur au moins trois solutions d'infrastructures opérationnelles [parmi les 9] 32 À renseigner pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle.

ANNEXE VII-2 : modèle d'attestation de respect du cahier des charges de l'épreuve E4 (parcours SLAM)

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS Session 2015

CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE

Cahier des charges national concernant l'épreuve E4 « conception et maintenance de solutions informatiques» Sessions 2015 et 2016 - Note de service n°2014-000 4 du 7/02/2014

	Cachet et signature du responsable	
Nom et adresse du centre d'examen		SLAM

Éléments communs obligatoires³³ pour les deux parcours

Éléments	Description de l'implantation dans le centre d'examen (nom du service ou de l'outil et caractéristiques techniques)	Remarques de la commission d'interrogation ³⁴
Service d'authentification		
SGBD		
Accès sécurisé à Internet		
Environnement de travail collaboratif		

Pour la partie commune aux deux spécialités, le cahier des charges national stipule que « 1.6 Lorsque les deux situations professionnelles [...] s'appuient sur deux contextes différents, chaque contexte [...] doit respecter les règles communes aux deux parcours ». L'absence d'éléments obligatoires peut faire l'objet d'une sanction applicable aux candidats, pouvant aller jusqu'à -15 points.

³⁴ À renseigner pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle.

Logiciel de gestion d'incidents	
Logiciel de gestion des configurations	
Serveurs, éventuellement virtualisés, basés sur des systèmes d'exploitation différents	
Solution de sauvegarde	
Ressources dont l'accès est sécurisé et soumis à habilitation	
Deux types de solution technique d'accès dont une mobile	

Éléments spécifiques au parcours SLAM³⁵

Rappel (extrait du cahier des charges national) : « 1.4 – Les logiciels de simulation ou d'émulation sont utilisés en réponse à des besoins de l'organisation. Ils ne peuvent se substituer à des équipements réels dans l'environnement technologique d'apprentissage. **Une solution d'infrastructure réduite à une simulation par un logiciel ne peut être acceptée**. »

Éléments obligatoires

Éléments	Description de l'implantation dans le centre d'examen (nom du service ou de l'outil et caractéristiques techniques)	Remarques de la commission d'interrogation ³⁶
Environnement(s) de développement : - Un ou deux environnements de développement - disposant d'outils de gestion de tests, - supportant un framework - et au moins deux langages		
Bibliothèque de composants logiciels		
SGBD avec langage de programmation associé		
Logiciel de gestion de versions		

Pour les éléments **spécifiques** au parcours, le cahier des charges national précise « 1.6 [...] Le respect des règles [...] est mesuré à partir du cumul des caractéristiques des deux environnements » (si les deux situations s'appuient sur des contextes différents). »

36 À renseigner pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle.

Éléments complémentaires³⁷

	Description de l'implantation dans le centre d'examen (nom du service ou de l'outil et caractéristiques techniques)	Code exécuté sur ³⁸				
Éléments		3.2.1 le système d'exploitation d'une STA fixe	3.2.2 un navigateur web	3.2.3 le système d'exploitation d'une STA mobile	3.2.4 le système d'exploitation d'un serveur	Remarques de la commission d'interrogation ³⁹
Solution applicative N°1						
Solution applicative N2						

Extrait du cahier des charges : « 3.2 Les activités de l'organisation cliente s'appuient sur *au moins deux solutions applicatives opérationnelles* permettant d'offrir un accès sécurisé à des données hébergées sur un site distant. Au sein des architectures de ces solutions applicatives, doivent figurer l'exploitation de mécanismes d'appel à des services applicatifs distants et au moins trois des situations ci-dessous :

^{3.2.1} du code exécuté sur le système d'exploitation d'une solution technique d'accès fixe (type client lourd) ;

^{3.2.2} du code exécuté dans un navigateur web (type client léger ou riche, applet, etc.);

^{3.2.3} du code exécuté sur le système d'exploitation d'une solution technique d'accès mobile ;

^{3.2.4} du code exécuté sur le système d'exploitation d'un serveur (servlet, procédure cataloguée, etc.).

^{3.3} Une solution applicative peut être issue d'un développement spécifique ou de la modification du code d'un logiciel (open source par exemple).

^{3.4} Les solutions applicatives présentes dans le contexte sont opérationnelles et leur code source est accessible dans un environnement de développement opérationnel au moment de l'épreuve. »

Indiquer une croix si la solution mise en œuvre intègre le type de code indiqué

³⁹ À renseigner pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle.